



VILLE DE   
**BLOTZHEIM**

***PLAN COMMUNAL DE  
SAUVEGARDE***





**ARRÊTE MUNICIPAL**  
n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la commune de Blotzheim

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

**Vu** la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** la loi 2001-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la commune de Blotzheim est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, coulées de boues, rupture de digues, séisme, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Blotzheim est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet du Haut-Rhin.

**Article 3 :** Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté, ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise au Préfet du Haut-Rhin, ainsi qu'au Président de Saint-Louis Agglomération.

**Article 5 :** Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

**Article 6 :** Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie conformément à l'article R.731-8 qui stipule : « L'existence ou la révision du plan communal de sauvegarde est porté à la connaissance du public par le maire intéressé. Le plan communal de sauvegarde est rendu consultable par le maire. Les documents soumis à consultation ne contiennent pas de données à caractère personnel ni d'informations de nature à nuire à la sécurité. »

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Blotzheim, le \_\_\_\_\_  
Le Maire



# SOMMAIRE

<b>Arrêté Municipal : validation PCS</b> .....	<b>1</b>
<b>Mise à jour du PCS</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Procédure de déclenchement et schéma d’alerte de la population</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Identification des risques sur la commune</b> .....	<b>8</b>
1.1 – Liste des aléas.....	8
1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux .....	8
- Établissements sensibles.....	10
- Populations nécessitant une attention particulière .....	12
- Autres vulnérabilités .....	13
<b>2. Organiser la réponse communale</b> .....	<b>14</b>
2.1 – Modalités d’activation du PCS (schéma).....	14
2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma + localisation PCC) .....	15
2.3 – Répartition des tâches de l’équipe municipale .....	18
2.4 – Organisation de l’alerte .....	24
- Liste des contacts pour la préfecture.....	24
- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique .....	25
2.5 – Soutien des populations : mise en place d’un centre d’accueil et de regroupement .....	26
<b>3. Recensement des moyens susceptibles d’être mobilisés</b> .....	<b>30</b>
3.1 – Moyens humains .....	30
3.2 – Moyens matériels .....	34
<b>4. Annexes</b> .....	<b>38</b>
4.1 – Annuaire de crise.....	39
4.2 – Modèles de documents (arrêté, main courante...) .....	41
4.3 – Exercices .....	44



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**Portant déclenchement du plan communal de sauvegarde**

N°

Le Maire de la commune de BLOTZHEIM

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

**Vu** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile

**Vu** les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant d'un risque *inondation, coulées de boues, rupture de digues, séisme, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses* ayant justifié la mise en œuvre du PCS.

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de BLOTZHEIM est mis en application à compter de ce jour *date complète*

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

Jean-Paul Meyer

# Les vecteurs de communication

## Signal national d'alerte



## Véhicule avec haut-parleur



## Porte à porte



## Néocity



## Site internet de la ville



## Facebook



Ville de Blotzheim



**FR-ALERT : Alerte grave**  
11/07/2023 07:00 PM

le département du Haut-Rhin est placé en vigilance rouge pour orages extrêmement violents. évitez toutes les activités en extérieur et limitez vos déplacements.

OK

## Médias conventionnés avec la Préfecture du Haut-Rhin

### Télévision :

France 3 Alsace

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/>



### Radios :

Radio	Fréquence	Secteur
<p>France Bleu Alsace</p>  <p><a href="http://www.francebleu.fr/alsace">www.francebleu.fr/alsace</a></p>	102.6	MULHOUSE
		HUNINGUE - VILLAGE-NEUF
		CHALAMPÉ - OTTMARSHEIM HOMBOURG - FESSENHEIM
		THANN - CERNAY
		COLMAR - RIBEAUVILLÉ
		GUEBWILLER
		ALTKIRCH
	101.5	SAINT-AMARIN
		MASEVAUX
		LAPOUTROIE
104.9	MUNSTER	
106.6	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	
98.5	ODEREN	
<p>DKL Dreyeckland</p>  <p><a href="http://www.radiodkl.com">www.radiodkl.com</a></p>	101.9	COLMAR
	104.6	MULHOUSE
	96.4	ALTKIRCH
<p>Flor FM</p>  <p><a href="http://www.florfm.com/">http://www.florfm.com/</a></p>	98.6	MULHOUSE CERNAY ALTKIRCH - SIERENTZ
		97.3
	100.1	COLMAR - RIBEAUVILLÉ NEUF-BRISACH
	105.8	MUNSTER

Informations également diffusées sur les sites internet et réseaux sociaux de la préfecture et des journaux :

[www.haut-rhin.gouv.fr/](http://www.haut-rhin.gouv.fr/)

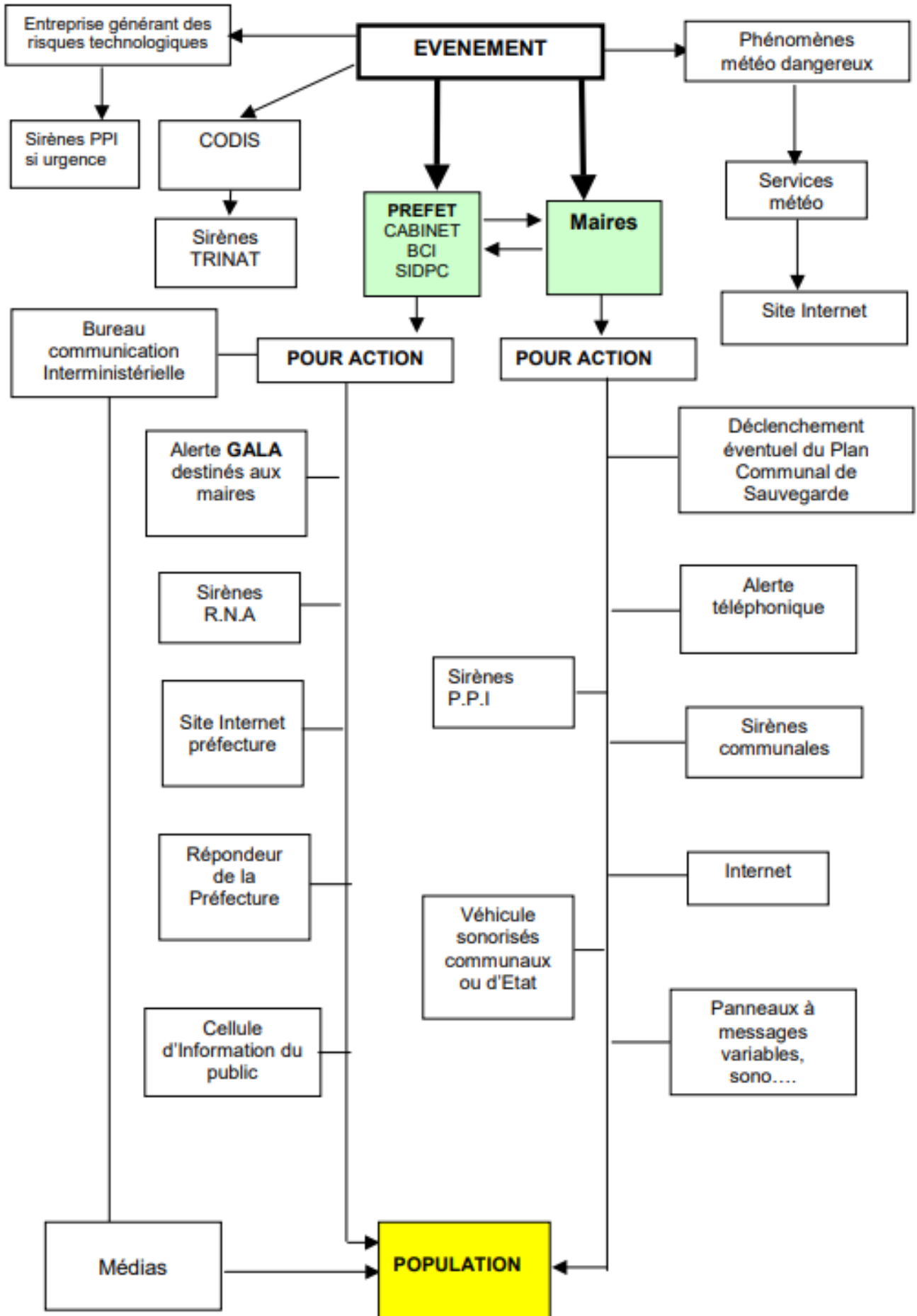
[www.lalsace.fr](http://www.lalsace.fr)

[www.dna.fr](http://www.dna.fr)




# Schéma d'alerte de la population

Selon le plan ORSEC 68



# 1 – Identification des risques sur la commune

## 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

### Aléas naturels :

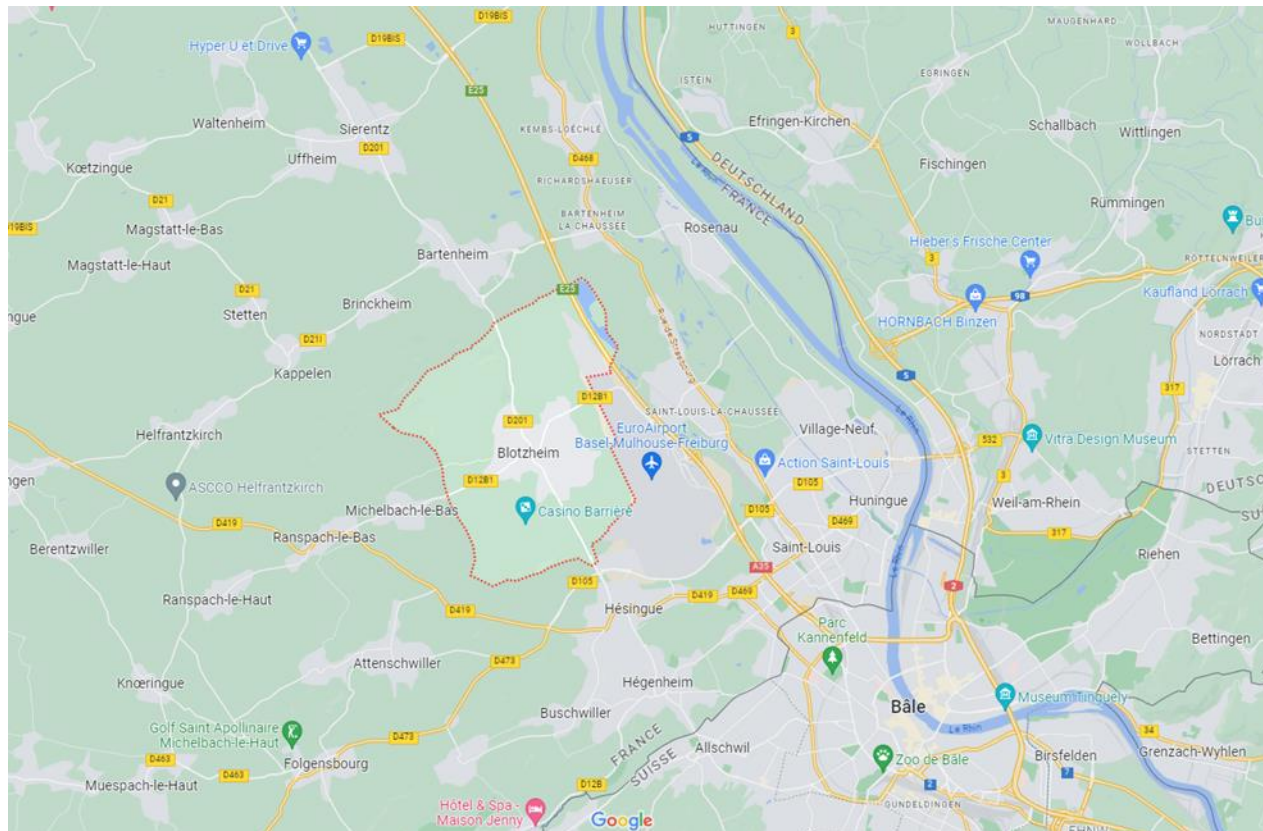
- Séismes (zone 4 : sismicité moyenne)
- Inondations (débordement, PPR prescrit, rupture de digue, coulée eau boueuse)
- Feux de forêt
- Tempêtes

### Aléas technologiques :

- Radon (zone 1 : risque faible)
- Transport de marchandises dangereuses (par route, voie ferrée, canalisations et gazoducs)
- Engins de guerre

## 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune :  
Population municipale : 4947  
Population comptée à part : 125  
Population totale : 5072
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :  
5 personnes Ferme EBY



## Situation de la commune



Situé dans la région administrative française GRAND EST, à la pointe sud du département du Haut-Rhin et de la région culturelle et historique ALSACE, Blotzheim s'établit dans la région frontalière, à 7 km de Bâle et de la frontière suisse, à 11 km de Weil-am-Rheim et de la frontière allemande, à 24 km de Mulhouse.

La ville s'est développée au carrefour de l'axe Mulhouse-Bâle (D 201 et l'A35,) et de l'axe Belfort-Fribourg (RD 12 bis) ainsi qu'à proximité de l'aéroport trinational Bâle-Mulhouse-Fribourg.

La commune de Blotzheim est traversée par deux cours d'eau, l'Altebach (ou Muehlbach) rejoint par le Thurbach et, au Sud du ban communal, le Liesbach.

Blotzheim se situe à une latitude de 47° 21' 39" Nord et une longitude de 7° 17' 40" Est.  
L'altitude varie de 242 m à 323 m.

Le territoire communal s'étend sur 1459 ha et la population totale officielle compte actuellement 5072 habitants.



Administrativement, Blotzheim fait partie de l'arrondissement de Mulhouse, du canton de Saint-Louis et de la Communauté d'agglomération "Saint-Louis Agglomération, Alsace 3 Frontières".

## Établissements sensibles



Désignation	Nom responsable	☎ - Professionnel	Nombre de personnes
École Élémentaire Jules Ferry (Bâtiment Schweitzer)  12, rue du Général de Gaulle	Delphine Roch Directrice	03.89.68.40.60	300 (280 élèves et 20 adultes)
École Maternelle Jeanne d'Arc  1 Avenue Nathan Katz	Delphine Roch Directrice	03.89.68.45.30	185 (170 élèves et 15 adultes)
Périscolaire « Ouistitis »  1A Avenue Nathan Katz	Carine STROH Directrice	03.89.40.15.45	<u>Période scolaire</u> : 70 enfants midi 55 enfants soir 9 adultes <u>Mercredi</u> : 30 enfants – 9 adultes <u>Vacances scolaires</u> : 40 enfants – 9 adultes
Périscolaire « Mikados » (Foyer Saint Léger)  19A rue du Foyer	Amandine BEHE Directrice	03.89.68.43.69	<u>Période scolaire</u> : 110 enfants midi 75 enfants soir 10 adultes <u>Mercredi</u> : 50 enfants – 10 adultes <u>Petites vacances scolaires</u> : 50 enfants – 10 adultes <u>Grandes vacances scolaires</u> : 60 enfants – 11 adultes
Résidence de personnes âgées « La Caravelle »  3 Rue de l'Industrie	M. Pachura Directeur  Mme LOPEZ Directrice adjointe	03.51.25.25.25 (24h/24h)	5 personnes âgées
Logements sociaux séniors  Rue Amélie Zurcher	Habitat Haute Alsace Huningue (HHA) M. Flament Olivier Correspondant de site  Astreinte	03.89.69.65.20 08h30-12h et 14h-17h Du lundi au vendredi	20 logements
Crèche « les Petits Chaperons Rouges »  Micro-crèche « Blotzheim Artisanat »  18 rue de l'Artisanat	Mme Elsa JOVKORIC (Directrice des 2 crèches)  Mme Elena KRETZ (Responsable de secteur crèches du Haut-Rhin)  Mme Alexandra BERG (Directrice Régionale Grand-Est)	03.68.08.00.74	Micro-crèche 12 enfants et 3 professionnels  Multi-accueil 24 enfants et 9 professionnels

Crèche « les p'tits choux » 1 rue Bellevue	Sophie Jonat (Directrice) Mme Elena KRETZ (Responsable de secteur crèches du Haut-Rhin)	03.89.68.91.30	38 enfants 18 professionnels
Maison des assistantes maternelles « MAM et Cie » 3D rue Clément Ader	Madame Naïma BADRI	09 56 21 01 47	14 enfants 4 professionnels
Micro-crèche « Bénabulle » 4 rue de Paris (dans la cellule 4 du bâtiment B de la SCI Beaubourg II)	Madame Nathalie WEISS		14 enfants 5 professionnels
Collège des Missions 2 avenue Nathan Katz	Sandra Margue Chef d'établissement Claudine KURTZEMANN Attachée de gestion Jérôme FRELIN Conseiller principal d'éducation	03 89 68 42 42	517 élèves 44 professionnels
Animation jeunesse Palais Beau Bourg 43 avenue Nathan Katz (Sous-sol)	M. Schmitter Cédric		30 enfants 4 adultes  (les mercredis et les vacances scolaires)



**Population nécessitant une attention particulière****Personnes handicapées ( malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
<b>Non communiqué</b>					



**Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.

**Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion**

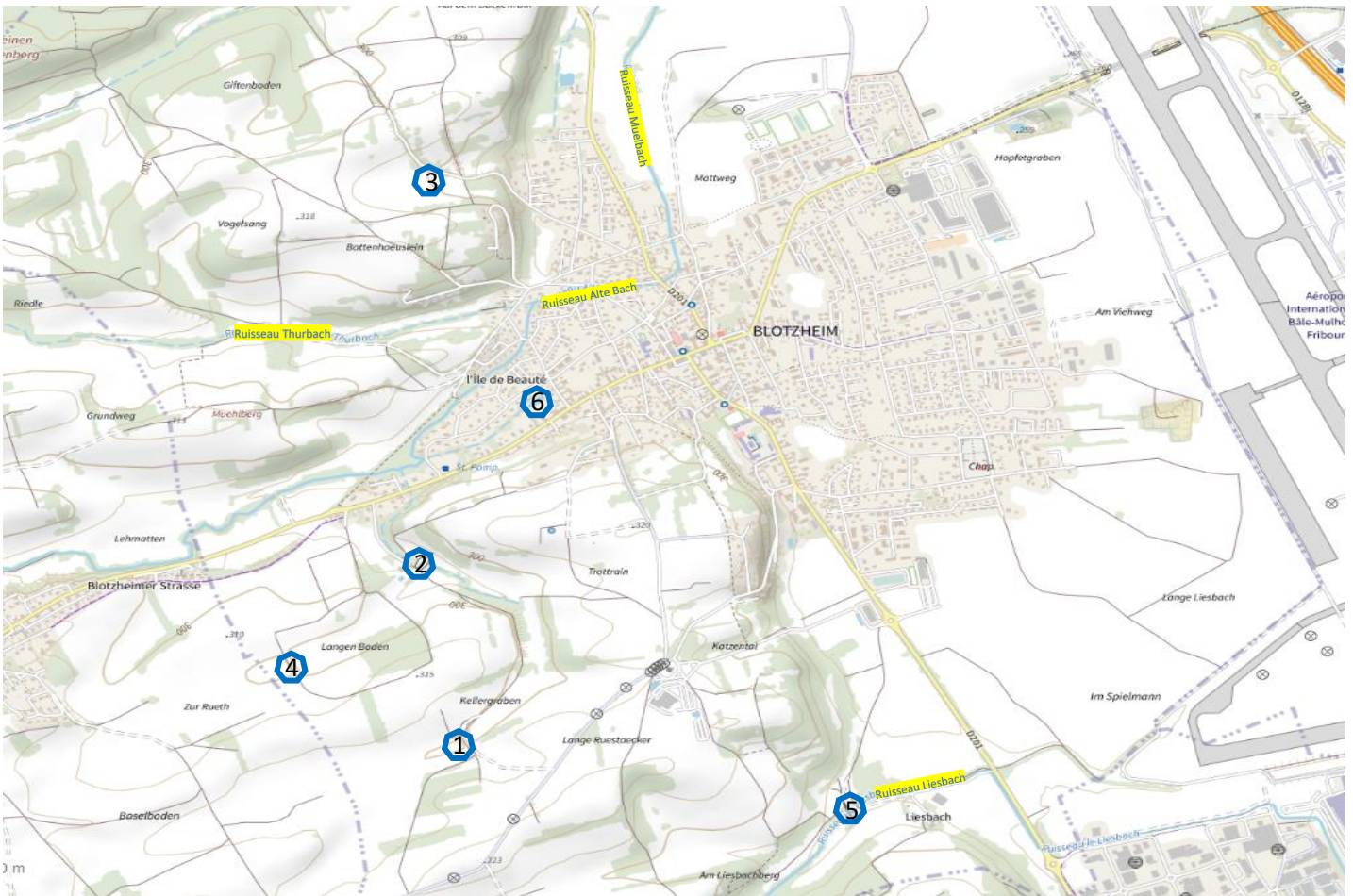
Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.

**Autres cas**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.

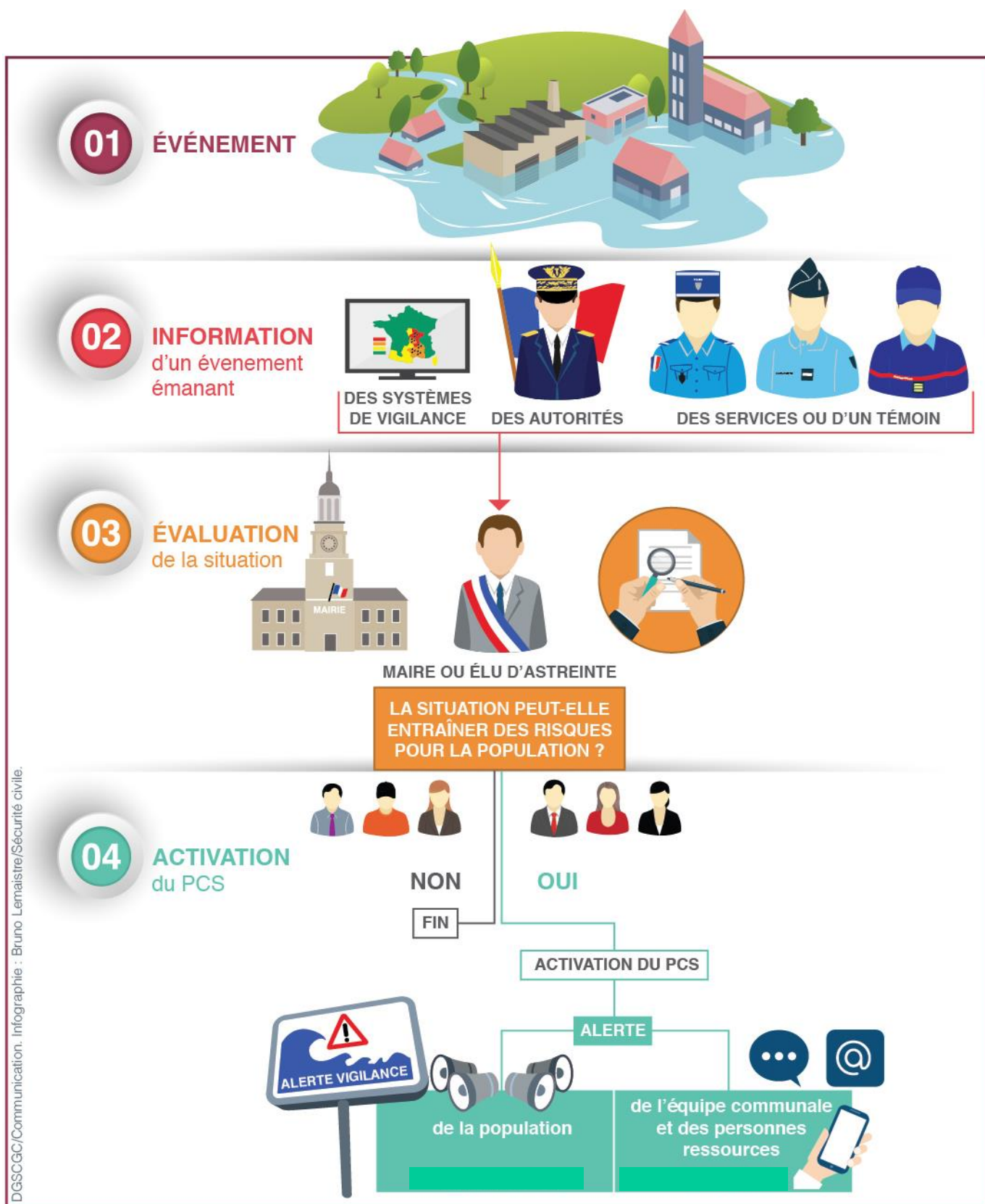
## Autres vulnérabilités

Désignation	Localisation	Nom du responsable	Obs
			
1 - Digue Kellergraben I	Piste cyclable vers Attenschwiller – chemin du Kellergraben	M. Michel Boehm (Responsable CTM)  Rivières de Haute Alsace	Localisations :  Voir plan ci-dessous
2 - Digue Kellergraben II	Rue Kellergraben		
3 - Digue	Rue des Pierres		
4 - Digue Langen Boden	Rue des Longues Terres		
5 - Digue Ferme Eby	Liesbach		
6 - Bassin rétention	Rue du Moulin		
Ruisseaux traversant Blotzheim	Le Muelbach		
	L'Alte Bach		
	Le Thurbach		



## 2 – Organiser la réponse communale

### 2.1 – Modalités d'activation du PCS



## 2.2 – Organisation du dispositif communal



**Le maire : Directeur des Opérations de Secours**

*Monsieur Jean-Paul MEYER*

**1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Lucien GASSER**



### Coordination des moyens et des actions ou RAC

Titulaire : monsieur Lucien GASSER

Suppléant : madame Sandrine SCHMITT

#### **Pour tenir la main courante**

Secrétariat : madame Sylvie WILB - DGS -

et madame Sabine LENTZ-BOESCH -

Localisation de la cellule de crise : Mairie (PCC\*)

**☎** : 03 89 68 40 09

**@** : mairie@blotzheim.fr

Localisation de la cellule de crise 2 : CTM (PCC\*)

**☎** : 03 89 68 86 74

**@** : mairie.ctm@blotzheim.fr

\* Poste de Commandement Communal



### Equipes terrain

Responsable **alerte** : Police Municipale – Chef **☎** : 03 67 93 00 10

Suppléant alerte : Police Municipale - Adjoint **☎** : 03 67 93 00 10

Responsable **technique** : CTM – M. Boehm **☎** : 03 89 68 86 74

Suppléant soutien : .....

Responsable **logistique** : CTM – M. Galkine

Suppléant logistique : .....

Responsable **soutien** : Croix Rouge Mme Flock

Suppléant ..... : M. Dietschin

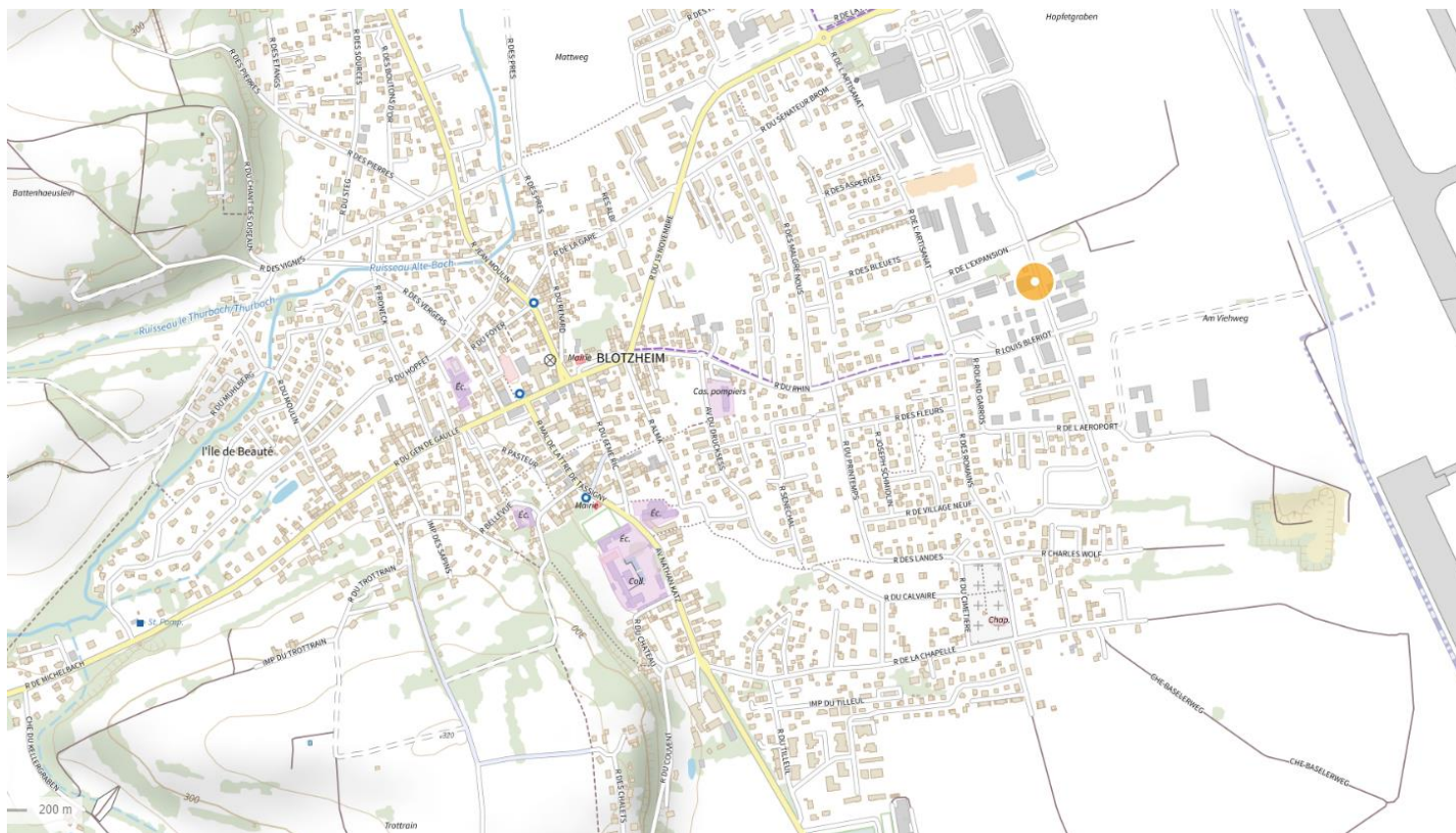
Responsable **secrétariat** : Mme Wilb – DGS

Suppléant : Mme Sabine LENTZ-BOESCH

## Localisation de la cellule communale de crise : Mairie – 3 rue du Rhin



## Localisation de la cellule communale de crise n°2 : Services Techniques – 2 rue Clément Ader



## Matériels à prévoir pour la cellule communale de crise

Moyens de communication	Moyens matériels	Ravitaillement	Autres moyens
Téléphone fixe et portable	Lampe torche + piles	Bouteille d'eau	Documents vierges (main courante, ..)
Fax	Groupe électrogène	Café	Cartographie
Photocopieur	Chasuble	Thé	Communiqué de presse
Ordinateur portable		Sucre	Plans cadastraux
Ordinateur avec Unité Centrale		Repas	
Fournitures bureau		Pastilles d'iode par la préfecture (en Mairie)	
Poste radio avec piles			
Télévision			
Connexion internet			

## 2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

### Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

Poste		Nom-Prénom	Fixe / portable
Directeur des Opérations de Secours	Titulaire : le Maire	Jean-Paul MEYER	

**Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune : c'est le décideur unique des actions à entreprendre et le donneur d'ordres envers le Commandant des Opérations de Secours (COS, généralement un pompier ou un gendarme, responsable des services de secours) et l'équipe du PCS (élus et employés).**

**Le Maire est DOS tant que le Préfet ne lui a pas communiqué clairement qu'il en prenait la responsabilité (cela peut arriver en cas d'évènement grave impactant plusieurs communes, ou d'activation du plan ORSEC).**

**En cas de crise, dès le début des opérations, le DOS doit :**

- Après évaluation de la situation et/ou sur demande du Préfet, déclencher son PCS et en informer la Préfecture ;
- Se rendre et ouvrir le Poste de Commandement Communal (la cellule de crise) ;
- Décider des actions à mener en lien avec les services de secours et la Préfecture, et diriger les actions de son équipe municipale ;
- Organiser l'alerte de la population en lui donnant les consignes à suivre (en cas d'alerte météo ou de phénomène dangereux), en accord avec la Préfecture et les services de secours ;
- S'assurer que l'ensemble de la population concernée soit alertée ;
- Communiquer avec la population et les médias ;
- Décider des actions à mener en lien avec les services de sécurité et de secours mobilisés (Gendarmerie – Police – SDIS) ;
- En cas de coupure d'électricité, s'assurer que la Préfecture, l'ARS, ENEDIS ont procédé aux modalités nécessaires pour venir en aide aux Patients à Haut Risque Vital (PHRV) ;
- Se rendre si besoin sur le terrain mais **être toujours joignable par la cellule de crise, les services de secours et la Préfecture**
- Renseigner la préfecture et les autorités ;
- Mobiliser tous les moyens (publics et privés), par voie de réquisition, si nécessaire ;
- Prendre les mesures administratives adéquates sous forme d'arrêté ;
- Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés ;
- Lever le dispositif de gestion de crise dès la fin et du retour à la normale ;
- Désactiver le PCS et en informer la Préfecture ;
- Organiser un retour d'expérience, dans le but de l'amélioration des pratiques.

## Fiche Coordinateur des moyens et des actions (Responsable des Actions Communales : RAC)

Poste		Nom-Prénom	Fixe / portable
Responsable des actions communales	Titulaire	M. Lucien GASSER	
	Suppléant/Adjoint	Mme Sandrine SCHMITT	

**Le coordinateur des moyens et des actions (Responsable des Actions Communales) doit rester en permanence en cellule de crise communale pour centraliser les informations.**

**Il coordonne et organise les actions communales, en appliquant les décisions du Maire et en lien étroit avec les services de secours et la Préfecture.**

**Dès le déclenchement de l'alerte et de l'ouverture de la cellule de crise communale, le Responsable Actions Communales doit :**

- S'assurer de la mise en place de la cellule de crise et de l'approvisionnement du matériel en lien avec le responsable logistique ;
- Être en lien permanent avec le DOS (le Maire) et se tenir informé des décisions prises ;
- Avoir une vision globale de la situation : la gestion sur le terrain, les décisions prises, les demandes formulées par les différents acteurs ;
- Animer la cellule de crise communale et répartir les missions ;
- Veiller à ce que les décisions prises par le DOS soient réalisées et transmettre les consignes aux équipes terrain ;
- Être en mesure de localiser les membres du PCS sur le terrain et d'entrer en communication avec eux ;
- Centraliser les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain ;
- Faire des points de situation réguliers en cellule de crise communale ;
- Écrire la main courante, en lien avec le secrétariat (voir modèle de main courant dernière page de ce document) ;
- Faire remonter les informations à la Préfecture : Bureau de Défense et de Protection Civiles et/ou Centre Opérationnel Départemental (COD), si activé ;
- Préparer les demandes de réquisition et les arrêtés d'interdiction ;
- Participer au retour d'expérience, dans le but de l'amélioration des pratiques.

Poste		Nom-Prénom	Fixe / portable
Responsable alerte à la population	Titulaire	M. Bruno LEQUIN	
	Suppléant/Adjoint	M. Olivier BERNARD-MOES	

### Dès le début de la crise, le Responsable Alerte à la population doit :

- Se rendre en cellule de crise pour avoir les consignes du DOS (le Maire), puis sur le lieu de la crise pour coordonner l'alerte selon les schémas définis (alerte générale ou spécifique) ;
- Faire l'inventaire des moyens disponibles pour alerter la population ;
- Décider avec le Maire, en lien avec les services de secours et la Préfecture, du **message de l'alerte, des moyens à employer et du circuit à suivre**  
**NB : le message précis de l'alerte doit être validé avec les services de secours et avec le Maire**
- S'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires ...) sur les événements et sur les mesures de protection adaptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable en cas d'évènement nucléaire ...) ;
- Rendre compte à la cellule de crise communale de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées ;
- En cas d'évacuation, indiquer à la population, avec le secrétariat, dans le message d'alerte le lieu d'accueil mis en place et les moyens pour s'y rendre ;
- Assister les services de secours pour une éventuelle évacuation ;
- Dès la fin de la crise, communiquer à toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise ;
- Participer au retour d'expérience, dans le but de l'amélioration des pratiques.

## Fiche Soutien à la population

Poste	Nom-Prénom	Fixe / portable
Responsable soutien à la population	Titulaire Croix-Rouge Unité Locale des 3 Frontières Mme FLOCK Marlène	
	Suppléant Président Unité Locale des 3 Frontières M. Daniel DIETSCHIN	

### Dès le début de la crise, le Responsable Soutien à la population doit :

- Se rendre en cellule de crise communale ;
- Si nécessaire, faire ouvrir et équiper le(s) centre(s) d'accueil et de regroupement et rendre compte à la cellule communale de crise de l'ouverture des centres ;
- Enregistrer les personnes sinistrées intégrant le centre d'accueil ;
- Répondre aux questions des personnes sinistrées, les rassurer, faire appel à des spécialistes si nécessaire (médecins, psychologues, ...)
- Évaluer le nombre de repas à distribuer et en faire la demande à la cellule de crise communale ;
- Proposer des boissons / collations / repas aux sinistrés ;
- Ravitailler les membres de la cellule de crise et les services de secours si besoin ;
- Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées par les équipes terrain, des difficultés rencontrées et rendre compte à la cellule de crise ;
- Demander l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe ;
- Demander à la cellule communale de crise ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement ;
- Transmettre régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres ;
- Aider à la mise en œuvre de la communication de la fin d'alerte ;
- Organiser le retour à la normale des centres d'accueil et de regroupement ;
- Accompagner la population dans les démarches administratives post-crise (relations avec les assurances, reconnaissances de catastrophe naturelle, nettoyage éventuel des habitations ...)
- Participer au retour d'expérience, dans le but de l'amélioration des pratiques.

## Fiche Responsable logistique

Poste		Nom-Prénom	Fixe / portable
Responsable logistique	Titulaire	M. Michel BOEHM	
	Suppléant/Adjoint	M. Grégory GALKINE	

### Dès le début de la crise, le Responsable Logistique doit :

- Mettre à disposition du Maire (DOS), du Responsable des Actions Communales et des autres membres de la cellule de crise, les matériels nécessaires au bon déroulement des actions ;
- Diriger sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels ;
- Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (alimentation en eaux, assainissement, électricité, téléphone, ...) ;
- Mettre à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et faciliter leur mise en œuvre ;
- Organiser l'acheminement du matériel et l'évacuation des personnes vers les centres d'accueil et de regroupement ;
- Aider à la préparation des centres d'accueil (ouverture, chauffage, matériel spécifique) ;
- Tenir à jour, en lien avec la cellule communale de crise, la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés ;
- Identifier les réparations d'urgence ;
- Si nécessaire, fermer les voies de circulation et mettre en place les déviations en lien avec les gestionnaires des réseaux routiers (DDT, CeA (gestion autoroutes), autres communes ...) ;
- Dès la fin de la crise, s'assurer de la restitution des matériels empruntés, réquisitionnés et utilisés ;
- Participer au retour d'expérience, dans le but de l'amélioration des pratiques.

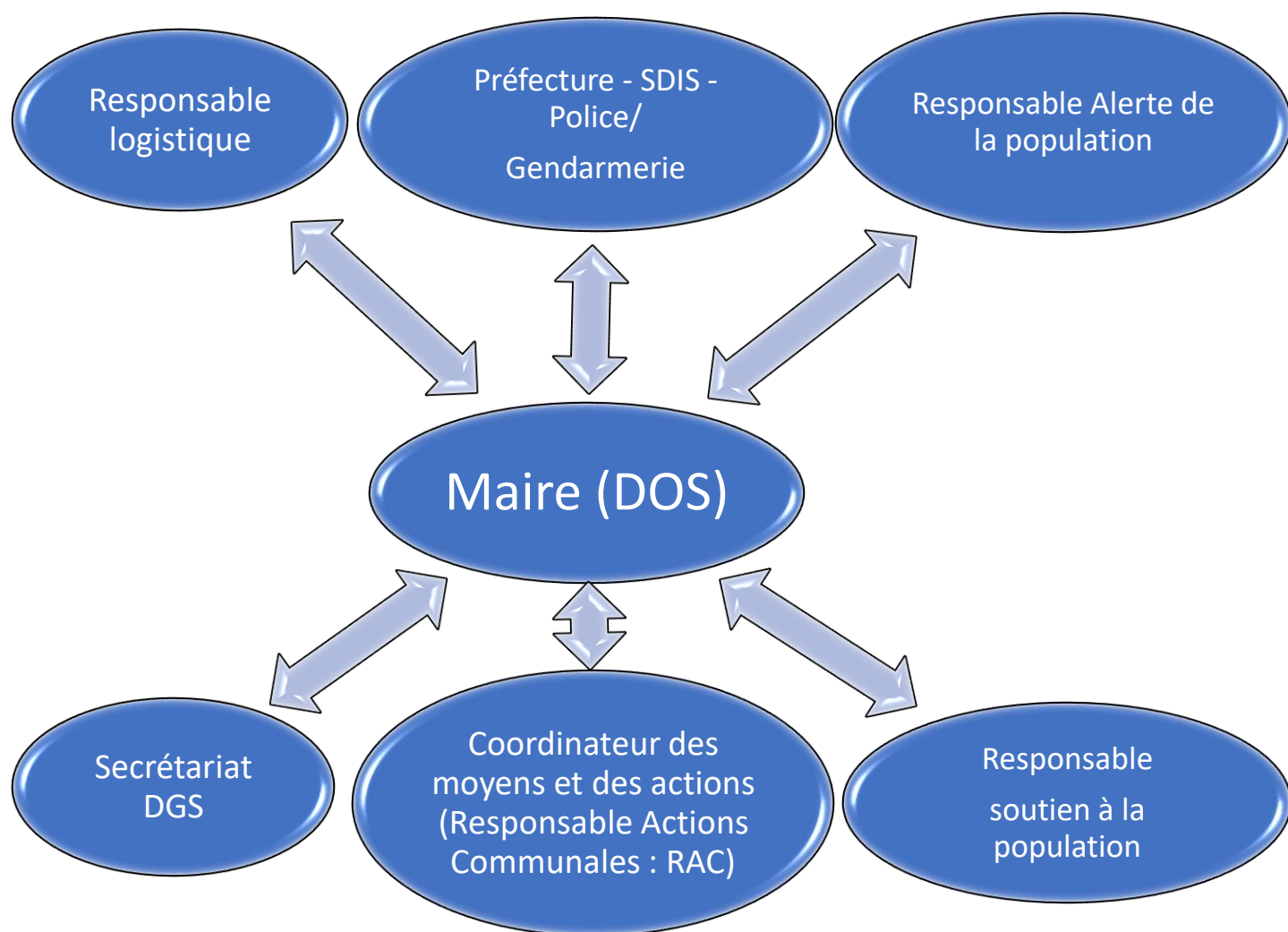
## Fiche secrétariat

Poste		Nom-Prénom	Fixe et portable
Responsable secrétariat	Titulaire	Mme Wilb	
	Suppléant/Adjoint	Mme Lentz-Boesch	

### Dès le début de la crise, le Secrétariat doit :

- Diffuser l'alerte auprès des différents responsables, des membres du conseil municipal, des personnes ressources, des bâtiments et population à risque ;
- Assurer la mise en place de la cellule communale de crise en lien avec le Responsable des Actions Communales et le Responsable Logistique (matériel de bureau, postes téléphoniques ...) ;
- Assurer l'accueil téléphonique ;
- Ouvrir dès le début de la crise ou l'évènement la main courante (voir annexe) ;
- Assister le Responsable des Actions Communales ;
- Assurer la saisie et la transmission des documents émanant de la cellule communale de crise (réception et transmission des mails) ;
- Appuyer les différents responsables de la cellule communale de crise en tant que de besoin ;
- Tenir à jour la main courante en lien avec le Maire (DOS) ;
- Dès la fin de la crise, assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise ;
- Préparer avec le Maire la réunion du retour d'expérience ;
- Participer au retour d'expérience, dans le but d'amélioration des pratiques.

## 2.4 – Organisation de l'alerte



### Liste des contacts pour la préfecture

Nom - Prénom	Fonction	☎ / 📱	Observations
1 – MEYER Jean-Paul	Maire		DOS
2 – GASSER Lucien	Adjoint au Maire		RAC 1
3 – SCHMITT Sandrine	Adjoint au Maire		RAC 2

### Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, ...

**Alerte générale**

<b>Moyens</b>	<b>Lieu</b>	<b>Obs.</b>
Sirène	Eglise Saint Léger	Déclenchement manuel
Véhicule avec haut-parleur	Police municipale	Plan de la ville
Porte-à-porte	Référents quartiers	
Automate d'appel	Application Néocity – Facebook – Site de la Ville	Diffusion vers les personnes ayant téléchargées l'application
FR Alert	Préfecture	

**Alerte spécifique**

<b>Types de risque</b>	<b>Moyens</b>	<b>Obs.</b>
Inondations / ruptures de digues :	Personne relais : Rivières de Haute Alsace	
	M. Maurer Yves	
	Véhicule avec haut-parleur : Police Municipale	

## 2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations – Croix Rouge** (fiche reflexe – page 21)

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable ☎ / 📱	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Équipements
Palais Beau Bourg 43 avenue Nathan Katz  Clés : Mairie	Michel Boehm (Responsable CTM)  03 89 68 40 09	Salle Hector Berlioz = 1000 m <sup>2</sup>	1000 personnes	250 personnes en couchage	Cuisine équipée (chambre froide, lave-vaisselle, plaque de cuisson, vaisselle)	- Parking - 1 scène de 50m <sup>2</sup> avec sono et micros - 130 tables (180*80cm) et 850 chaises - Sanitaires homme/femme/PMR
		Salle du père Juif = 84 m <sup>2</sup>				- Tables et chaises
		Gymnase Alain Minoun = 1098 m <sup>2</sup>	1300 personnes	325 personnes en couchage		- Gradins 370 places - Sanitaires / vestiaires / douches - <b>DAE</b> (Défibrillateur Automatisé Externe) ± 60 tapis de gymnastique
Maison Des Associations (MDA) 45 Avenue Nathan Katz  Clés : Mairie	Michel Boehm (Responsable CTM)  03 89 68 40 09	Salle Copacabana = 180 m <sup>2</sup>	180 personnes	40 personnes en couchage	Local traiteur équipé (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, vaisselle) 35m <sup>2</sup>	- Parking - Sanitaires homme/femme/PMR - Sono et micro - 20 tables et 150 chaises - <b>DAE</b> (Défibrillateur Automatisé Externe)

Périscolaire « Mikados » Foyer St Léger  19a rue du Foyer  Clés : Mairie	Michel Boehm (Responsable CTM)  03 89 68 40 09	Salle Bixel = 250 m2	250 personnes	60 personnes en couchages	Local traiteur	- Parking - Sanitaires homme/femme/PMR - <b>DAE</b> (Défibrillateur Automatisé Externe)
---	--	-------------------------	------------------	------------------------------------	----------------	--

# Localisation centres d'accueil et de regroupement

1 – Palais Beaubourg

2 – Maisons des Associations

3 – Péricolaire « Mikados » - Foyer Saint-Léger



## Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Couvertures enfants	École maternelle	Mme Roch – directrice	63 couvertures
Lits enfants	École maternelle	Mme Roch – directrice	63 lits
Mégaphone	Police Municipale	M. Lequin	
Pharmacie 1er secours	Dans chaque service		
Chaises	Palais Beau Bourg	Mme SCHMITT	850 chaises
	Maison des associations		150 chaises
Talkie-Walkie	Périscolaires Ouistitis	Mme Carine STROH - Directrice	4 au périscolaire Ouistitis
	Périscolaire Mikados	Mme Amandine BEHE - Directrice	4 au périscolaire Mikados
		Mme SCHMITTER Cédric	
Ravitaillement	Leclerc Blotzheim	M. Cazenave	

## Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	☎:	📱:	Obs.
Croix rouge	03 89 68 87 60		Mme Marlène Flock – Unité Local des 3 Frontières M. Dietschin Daniel – Président Unité Local des 3 Frontières
SDIS du Haut-Rhin (Saint-Louis)	03 89 70 33 18		
Pompiers Blotzheim			M. Lorenzelli Stéphane

## 3 – Recensement des moyens

### 3.1 – Moyens humains

#### Professions médicales / secours médical

Nom	adresse	☎: ☎:	Domaine de compétence
- DREMONT GAILLARD Marie	Maison de Santé 16 rue de l'Artisanat	03.89.68.41.38	MEDECINS GENERALISTES
- GROELL Rémy			
- HECKEL Jean			
- HERRENSCHMIDT- KOHLEK Anne			
- KOCHER Philippe			
- BRODIER Charlotte			
- Pharmacie St Joseph	16 rue du Maréchal de Latre de Tassigny	03.89.68.40.14	PHARMACIE
- KREIM Christine	Maison de Santé 16 rue de l'Artisanat	03.89.68.42.30	CABINET INFIRMIER
- LABORDE CASTEX Anne			
- POCCIONI Anne			
SCHNITZLER Laurence			
- MITTELHEISSER Gaëtan	3A rue Clément Ader	06.49.82.88.33	KINESITHERAPEUTE
- CORDON Valentin	3A rue Clément Ader	07.67.26.36.23	OSTEOPATHE
- RISACHER Gabrielle	2 rue du Rhin	03.89.68.43.47	PSYCHANALISTE
- SEILLER Eric	20B rue de l'Artisanat	03.89.68.90.90	VETERINAIRE
- BIOGROUPE - LABORATOIRE	16 rue de l'Artisanat	03.67.35.08.40	LABORATOIRE
- HÔPITAL SAINT- LOUIS	8 rue Saint-Damien	Standard 24/24 03.89.70.37.37  Urgence 15	URGENCES
- HÔPITAL ÉMILE MULLER SERVICE DES URGENCES	20 avenue du Dr René Laennec	Standard 24/24 03.89.64.61.40  Urgence 15	URGENCES



## Ravitaillement

Nom	Adresse	☎ : ☎ :	Domaine de compétence
Leclerc Blotzheim	34 rue du 19 Novembre	M. Cazenave Jordan	Supermarché
Boulangerie Welter	3 rue du Général Salan	03 89 68 41 20	
Boulangerie David	10 rue du Mal de Lattre de Tassigny	03 89 68 87 81	
Vival	2 rue du Général de Gaulle	03 89 07 56 30	Superette
Satoriz	Allée du Casino	03 89 68 21 31	Épicerie Bio

## Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat

Langue	Nom	☎ :
ALLEMAND	Stéphanie RITTY	
	David SCHERRER	
	Claudia DIDIERLAURENT	
	Jean-Paul MEYER (Maire)	
	Lucien GASSER	
	Sandrine SCHMITT	
	Yves MAURER	
	Corinne STIMPFLING	
	Pierre STOFFELBACH	
ANGLAIS	Lucien GASSER	
	Emmanuelle JOCHMANN	
	Céline GENEVOIS	
ESPAGNOL	Sylvie WILB	
ITALIEN	Sylvie WILB	

## Responsables d'association

<b>Associations</b>	<b>Nom du représentant</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>	 :  :
Croix Rouge Française - Unité Locale des 3 frontières	DIETSCHIN Daniel Président	3 place Abbatucci	68330	HUNINGUE	

## Personnes ressources

Nom	adresse	☎: ☎:	Compétences particulières
Entreprise Trapp	Hégenheim	03 89 69 79 96	Toiture
Entreprise Di Biase	Bartenheim	03 89 67 00 20	Toiture
Entreprise Engin	Blotzheim	06 03 12 70 12	Maçonnerie
Entreprise Hicret	Blotzheim	03 89 68 92 55	Maçonnerie
Entreprise Parelec	Walheim	03 89 40 00 84	Électricité
Entreprise TP3F	Blotzheim	03 89 68 46 65	Travaux Publics
Entreprise Créativ TP	Staffelfelden	03 89 53 38 56	Travaux Publics + Électricité
Entreprise Elagage et paysages Du Haut-Rhin	Vieux-Thann	03 89 37 08 39	Élagage
Entreprise Barth-Schneider	Geispitzen	03 89 81 51 81	Élagage et espaces-verts
M. Hubert GYGER	Blotzheim		Tout déblaiement + nettoyage
M. José MISSLIN	Blotzheim		Tout déblaiement
M. André SCHNELL	Blotzheim		Tout déblaiement
M. André WICKY	Blotzheim		Tout déblaiement
M. Tobias EBY	Blotzheim		Levage + Déblaiement
M. Matthieu FELS	Zone Industrielle 68490 Hombourg	03 89 26 02 06	Levage + chapiteau

### 3.2 – Moyens matériels

Véhicules					
☐ Détenus par la commune					
Véhicule	Nbre de places	Équipement ou Accessoires	Immatriculation	Signalisation du véhicule	Adresse de Remisage + responsable
<b>Renault Kangoo</b>	2	Attache remorque + Galerie de toit	FZ-242-PP	Gyrophare Bandes classe 2	<b>CTM</b> Michel BOEHM Responsable services techniques 03 89 68 86 74 (bureau)
<b>Renault Kangoo Maxi</b>	2	Attache remorque + Galerie de toit	EE-160-BJ	Gyrophare Bandes classe 2	
<b>Renault Kangoo</b>	2	/	CY-041-BJ	Gyrophare Bandes classe 2	
<b>Renault Kangoo</b>	2	Attache remorque	DF-181-FW	Gyrophare Bandes classe 2	
<b>Renault Kangoo</b>	2	/	8424 YS 68	Gyrophare Bandes classe 2	
<b>Camionnette Piaggio 2018</b>	2	Benne	EZ-393-VN	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Camionnette Piaggio 2023</b>	2	Attache remorque + Benne	GN-443-PC	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Renault Master</b>	3	Benne	EW-265-YC	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Renault Master)</b>	3	Benne	AG-025-FK	Triflash Bandes classe 2	
<b>Dacia Duster</b>	5	/	AG-078-GS	Néant	

<b>Dacia Duster 4x4</b>	<b>5</b>	/	FY-738-MM	Rampe lumineuse + 2 Tons	<b>Police Municipale</b>  Bruno LEQUIN Chef de la Police Municipale
<b>Dacia Dokker</b>	<b>2</b>	Attache remorque	CW-545-HH	Gyrophare Bandes classe 2	<b>CTM</b>  Michel BOEHM Responsable services techniques  03 89 68 86 74 (bureau)  Stéphane ROTH Adjoint responsable services techniques
<b>Tracteur John Deere 3035</b>	<b>1</b>	Fourche Bras d'arrosage Godet de chargement	7580 YR 68	Gyrophare Triflasch AK5	
<b>Tracteur John Deere 3039R</b>	<b>1</b>	Lame de dénéigement Remorque citerne à eau Godet de chargement	GG-517-LS	Gyrophare Triflasch AK5	
<b>Camion Lindner</b>	<b>2</b>	Lame de dénéigement Saleuse	DW-036-NJ	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Remorque DEVES</b>		/	7580 YR 68	Néant	
<b>Remorque Humbaur</b>		/	CQ-596-NW	Néant	
<b>Remorque Humbaur (citerne à eau)</b>		/	EM-651-DD	Néant	
<b>Remorque (citerne à eau) Prevost</b>		/	7585 YR 68	Néant	
<b>Balayeuse Eurovoirie Citycat 5006</b>	<b>2</b>	/	/	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Balayeuse Eurovoirie Citycat 5000</b>	<b>2</b>	/	/	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Broyeur Timber Wolf</b>		/	CL-701-JE	Néant	

<b>Tracteur Lindner</b>	<b>2</b>	Pelle de chargement Lame de déneigement Epandeur à sel Fourche et godets	DB-639-EP	Gyrophare Triflasch AK5	<b>CTM</b>  Michel BOEHM Responsable services techniques  03 89 68 86 74 (bureau)  Stéphane ROTH Adjoint responsable services techniques
<b>Nacelle Multitel Nissan</b>	<b>3</b>	/	DW-069-NJ	Gyrophare Triflasch AK5	
<b>Merlo (Chariot télescopique)</b>		Fourches + Nacelle	/	Gyrophare Triflasch AK5 Bandes classe 2	
<b>Remorque Lider</b>		/	BK-303-GT	/	
<b>Kubota TRV900</b>	<b>2</b>	Attache remorque	CL-701-JE	Gyrophare Triflasch AK5	

## Véhicules

Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de Remisage	☎ / 📱 Responsable / propriétaire	Obs

## Matériels divers

### Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📱 Responsable / propriétaire	Obs.
Groupes électrogènes	2	CTM	Michel BOEHM Responsable services techniques  03 89 68 86 74 (bureau)  Stéphane ROTH Adjoint responsable services techniques	
Brouettes				
Pelles – Pioches - Raclettes				
Tout équipement balisage – barrière – panneaux signalétique – rubalise – cône de Lübeck				

### Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📱 Responsable /propriétaire	Obs

## 4 – Annexes





### 4.1 – Annuaire de crise

<b>Autorités</b>			
Qualité	Nom	☎ / 📱	Obs.
Préfet	M. Queffélec	03 89 29 20 00	
Président C.e.A.	M. Bierry	03 69 49 39 29	
Maire commune Blotzheim	M. Jean-Paul Meyer		
Maire commune Hésingue	M. Gaston LATSCHA	03 89 89 70 30 (mairie)	
Maire commune Bartenheim	M. Bernard KANNENGIESER	03 89 70 76 00 (mairie)	
Maire commune Michelbach-le-bas	M. Julien SCHICKLIN	03 89 68 40 06 (mairie)	
Maire commune Saint-Louis	Mme Pascale SCHMIDIGER	03 89 69 52 00 (mairie)	
Président Etablissement Public de Coopération Intercommunale SLA	M. Jean-Marc DEICHTMANN		
SLA standard		03 89 70 90 70	





## Annuaire des services

Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> <li>cabinet</li> <li>SIDPC</li> </ul>		03 89 29 20 00	
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>centre de secours</li> <li>CODIS</li> </ul>	18		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Police Municipale</li> <li>Gendarmerie Colmar</li> <li>Brigades</li> <li>Commissariat de Saint-Louis</li> <li>Brigades Vertes</li> <li>Police Aux Frontières</li> <li>Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens</li> </ul>	<p>Blotzheim 03 67 93 00 10</p> <p>17</p> <p>Saint Louis 03 89 48 37 16</p> <p>Hagenthal 03 89 68 50 01</p> <p>03 89 70 99 20</p> <p>03 89 74 84 04 03 89 68 52 98</p> <p>03 89 90 28 15</p> <p>03 89 90 29 74</p>	17	<p>24h/24 7j/7</p> <p>Aéroport</p> <p>Aéroport</p>
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	03 89 24 81 37		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	03 51 37 61 00		
Agence régionale de la santé (ARS)	03 88 88 93 93		
Conseil départemental : <ul style="list-style-type: none"> <li>cabinet</li> <li>direction des routes</li> </ul>	<p>03 69 20 75 70</p> <p>03 89 07 07 77</p>		

## Opérateurs

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : • <b>.ENEDIS</b>	0972 675 068	0811 01 02 12	
Gaz : • <b>.GRDF Urgence</b>	0800 473 333	0800 473 333	24h/24
Distributeur eau potable : <b>Véolia</b>	09 69 32 35 54		24h/24 -7j/7
Réseau assainissement : <b>St Louis Agglo (SLA)</b>	03 89 70 22 65		
Ramassage ordures : <b>St Louis Agglo (SLA)</b>	03 89 70 22 60		
Transport collectif : <b>M. Vaxelaire (SLA)</b>	03 89 70 21 26		Vaxelaire.hubert@agglo-saint-louis.fr
Transport <b>Distribus</b>	03 89 69 73 65		
Téléphonie : <b>Orange</b>	10.15 (pro)		24h/24 - 7j/7
Eclairage public : <b>Ville de Blotzheim</b>	03 89 68 40 09	M. Michel BOEHM	
SPA <b>Mulhouse</b>	03 89 74 84 04		
<b>Croix Rouge Blotzheim</b>			

## Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance Marquès Bartenheim	03 89 68 30 30	Mme Marquès Myriam	6 taxis 3 ambulances 4 VSL

## 4.2 – Modèles de documents

### • Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *explicitier le plus possible*.....,

#### Arrête :

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à .....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....  
Le maire,

• **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....

Considérant que .....constitue un danger pour la sécurité publique ;

**AR R E T E**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire



